



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du BUREAU SYNDICAL du 05 Mars 2024
DELIBERATION N° 2024-18**

OBJET : Adoption du plan de formation.

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 du mois de Mars, le Bureau Syndical du Territoire d'Energie SMEG GARD dûment convoqués le 27 Février 2024, s'est réuni à 9 heures 30 dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1^{er} Vice-Président du Syndicat, le Président étant empêché.

Monsieur Elian PETITJEAN est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	A	Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC		X	
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Lionel JEAN	CORCONNE	X		
Frédéric ESCOJIDO	NIMES	X		
François ABOU	PEYROLLES	X		
Jean-Luc CHAPON	UZES		X	
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X	
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X		
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X		
Jack VERRIEZ	MIALET	X		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF		X	
Frédéric FORTE	FOURNES		X	
Nathalie FABIE	ST SIFFRET	X		
Aline BASTIDA	GARONS	X		
Maurice BLACHAS	GENERAC	X		
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX			
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X		
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X		
André MEREL	ANDUZE	X		
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X		
		19	7	

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	: 26
Nombre de Membres présents	: 19
Nombre de votes exprimés	: 19

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

La formation est un élément essentiel de la mise en œuvre des missions de service public. Elle doit être un outil d'accompagnement des changements de pratiques et de métiers, un outil d'anticipation des mouvements du personnel et un outil d'accompagnement à la gestion des ressources humaines.

Adoption du plan de formation - PAGE 2

Le plan de formation consiste en une identification des besoins en formation des agents et des services pour :

- Répondre aux exigences de la collectivité ;
- Satisfaire l'adaptation aux postes ;
- Permettre des évolutions aux emplois existants ;
- Satisfaire les évolutions envisagées par l'autorité territoriale.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Social Territorial dont dépend la collectivité.

Conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, ce plan de formation doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit les besoins individuels et collectifs pour l'année 2024.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de formation des agents du Territoire d'Energie GARD SMEG, tel que présenté.







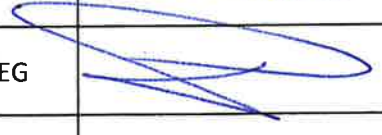
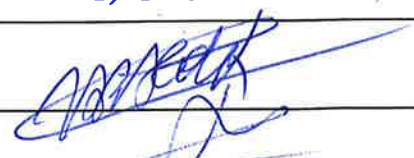







Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme


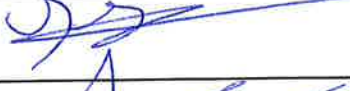


**Pour le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président
Aimé CAVAILLE**



**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 5 MARS 2024 à 09H30
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG, NIMES**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Roland CANAYER	Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	Excuse'

**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 5 MARS 2024 à 09H30
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG, NIMES**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	Excuse'
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	Excuse'
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
André MEREL	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

PLAN DE FORMATION

Année 2024

La formation est un élément essentiel de la mise en œuvre des missions de service public. Elle doit être un outil d'accompagnement des changements de pratiques et de métiers, un outil d'anticipation des mouvements du personnel et un outil d'accompagnement à la gestion des ressources humaines.

Le plan de formation consiste en une identification des besoins en formation des agents et des services pour :

- Répondre aux exigences de la collectivité
- Satisfaire l'adaptation aux postes
- Permettre des évolutions aux emplois existants
- Satisfaire les évolutions envisagées par l'autorité territoriale

1. Les Formations obligatoires

Le dispositif de la formation obligatoire des fonctionnaires territoriaux a été mis en place par la loi 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et par le décret d'application n° 2008-512 du 29 mai 2008.

Les fonctionnaires sont astreints à suivre :

- Des actions favorisant l'intégration dans la FPT, dispensées aux fonctionnaires de toutes catégories
- Des actions de professionnalisation, dispensées aux fonctionnaires tout au long de la carrière et à l'occasion de l'affectation dans un poste à responsabilité

La nomination, la titularisation dans la FPT et l'accès à un nouveau cadre d'emplois ou grade peuvent être subordonnés à la réalisation d'une formation obligatoire, dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

1.2 Formation d'intégration

Obligations de formation :

Catégorie A et B : 10 jours à réaliser au cours de la première année qui suit la nomination du fonctionnaire dans son cadre d'emploi

Catégorie C : 5 jours à réaliser au cours de la première année qui suit la nomination du fonctionnaire dans son cadre d'emploi

Catégorie	Filière	Organisme de formation	Nombre de jours	Nombre d'agent
A	Technique	CNFPT	10 Jours	7
B	Technique	CNFPT	10 Jours	1

1.3 Formation de Professionnalisation tout au long de la carrière et Formation de Perfectionnement

Formation de Professionnalisation tout au long de la carrière

Obligations de formation : 2 jours minimum à réaliser tous les 5 ans pour tous les agents (Catégorie A, B, C)

Filière	Thème	Lieu de formation	Durée en jours	Organisme de formation	Coût prévisionnel
Administrative	L'analyse et la sélection des offres dans le cadre de la commande publique	CAVEIRAC	2 Jours	CNFPT	0 €
Administrative	Les marchés en procédure adaptée	CAVEIRAC	1 Jour	CNFPT	0 €
Administrative	La maîtrise de la prise de parole en public	CAVEIRAC	3 Jours	CNFPT	0 €

Filière	Thème	Lieu de formation	Durée en jours	Organisme de formation	Coût prévisionnel
Administrative	Perfectionnement Excel : base de données et tableau croisé dynamique	Foix	2 Jours	CNFPT	0 €
Technique	L'intégration des outils de coaching dans sa pratique d'encadrant	Montpellier	6 Jours	CNFPT	0 €
Administrative	L'exécution administrative et financière des marchés publics	CAVEIRAC	3 Jours	CNFPT	0 €
Technique	Le Pilotage de projet (module 1)	Distanciel	Non déterminée	CNFPT	0 €
Technique	Le pilotage de projet : l'organisation, la planification, l'animation (module 2)	RODEZ	2 Jours	CNFPT	0 €
Administrative	Découverte du métier d'assistant(e) de direction	Montpellier	2,5 Jours	CNFPT	0 €

Formation de Perfectionnement

Filière	Thème	Lieu de formation	Durée	Organisme de formation	Coût prévisionnel /agent	Nombre d'agent
Technique	Principes généraux et applications – Sécurité des biens partie 1	Distanciel	2 heures	FNCCR	200 €	4
Technique	Principes généraux et applications – Sécurité des personnes partie 2	Distanciel	2 heures	FNCCR	200 €	4
Technique	Les fondamentaux de la photométrie : Flux, intensité, éclairage, luminance	Distanciel	2 heures	FNCCR	200 €	1
Technique	Perfectionnement EP : Initiation à l'éclairage intelligent	Distanciel	2 heures	FNNCR	200 €	2
Administrative	Concession	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	1
Technique	Informatique : PCA, PRA	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	1

2. Formation de préparation aux concours et examens professionnels

Un agent qui a construit un projet d'évolution professionnelle peut avoir besoin, pour le mener à terme, de préparer un concours lui permettant de changer de cadre d'emploi, voire de filière afin d'accéder à de nouvelles responsabilités ou un nouveau métier.

Afin d'accompagner l'agent dans sa carrière, la collectivité a la possibilité d'accorder une préparation aux concours et examens de la fonction publique.

Filière	Catégorie du concours ou examen		Concours		Examen professionnel	Session	Nombre de jours	Nombre d'agent
			INT	EXT				
Administrative	A	Attaché	x			2024		2
Administrative	B	Rédacteur	x			2025		2